

SEANCE DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle de Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Etaient présents : MM. RIVIERE, SAINTE-MARIE, Mme DALLAS, Mme GABRIEL, M. MARTET, Mme PIROVANO, M. MOROSI, Mme DOUCET, M. DANFLOUS, MM. PORTA, WARNIEZ

Madame JACQUEY DATAS Stéphanie absente et excusée a donné procuration à Mme PIROVANO

Monsieur SABATHIER absent et excusé a donné procuration à Mme DALLAS

Madame BARBÉ absente et excusée a donné procuration à Mme GABRIEL

Monsieur Jean-Louis FERREIRA absent et excusé a donné procuration à Monsieur RIVIERE

Monsieur DANFLOUS Daniel est élu secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal du 15 Mars 2021 à l'unanimité.

Compte
Administratif
2020
Commune

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011 Charges à caractère général	191 901,39
012 Charges de personnel	380 696,83
65 Autres charges de gestion courante	177 282,75
66 Charges financières	16 578,86
042 Opérations d'ordre entre section	40 925,00
TOTAL	807 384,83

RECETTES

013 Atténuations de charges	9 165,18
70 Produits des services	41 389,02
73 Impôts et taxes	642 824,99
74 Dotations et participations	241 193,82
75 Autres produits gestion courante	48 694,79
77 Produits exceptionnels	10 789,78
042 Opérations ordre transfert entre sections	13 481,00
TOTAL	1 007 538,58

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 712,00
204 Subventions d'équipement versées	4 384,43
21 Immobilisations corporelles	110 188,51
23 Immobilisations en cours	338 275,50
16 Remboursement d'emprunts	72 046,31
40 Opérations ordre transfert entre sections	13 481,00
TOTAL	541 087,75

RECETTES

13 Subventions d'investissement	226,23
10 Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	110 625,10
1068 Dotations Fonds divers Réserves	177 917,18
138 Subventions d'investissement	246 661,00
040 Opérations d'ordre entre sections	40 925,00
TOTAL	576 534,51

**Approbation
du compte
administratif
par Madame
BRUNEL
Isabelle
Receveur
Municipal**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant : que les opérations sont régulières

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte la séance, Monsieur Jean-Pierre SAINTE-MARIE, adjoint aux finances propose le Compte Administratif au vote :

Le compte Administratif est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Compte
Administratif
2020
Assainissement

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

011 Charges à caractère général	2 715,00
65 Autres charges gestion courante	582,50
66 Charges financières	10 456,58
042 Opérations d'ordre entre section	18 949,00
TOTAL	32 703,08

RECETTES

70 Ventes prod fab, pres serv, mar	76 949,67
042 Opérations d'ordre entre section	4 589,35
TOTAL	81 539,02

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

23 Immobilisation en cours	5 083,87
16 Emprunts et dettes assimilées	10 038,06
040 Opérations d'ordre entre sections	4 589,35
TOTAL	19 711,28

RECETTES

13 Subventions d'investissement	6 702,00
10 Dotations Fonds divers Réserves	1 880,00
040 Opérations d'ordre entre sections	18949,00
TOTAL	27 531,00

Approbation du compte de gestion de l'assainissement par Madame BRUNEL Isabelle Receveur Municipal Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 de l'assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 de l'assainissement.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant : que les opérations sont régulières

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte la séance, Monsieur Jean-Pierre SAINTE-MARIE, adjoint aux finances propose le Compte Administratif au vote :

Le compte Administratif est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Compte
Administratif
2020
SPIC

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

011 Charges à caractère général	7 920,29
66 Charges financières	10 059,76
TOTAL	17 980,05

RECETTES

75 Autres produits gestion courante	36 190,75
TOTAL	36 190,75

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

16 Emprunts et dettes assimilées	14 437,17
TOTAL	14 437,17

RECETTES

040 Opérations d'ordre entre sections	0,00
TOTAL	0,00

Approbation du compte de gestion SPIC Photovoltaïque par Madame BRUNEL Isabelle Receveur Municipal Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant : que les opérations sont régulières

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Monsieur le Maire quitte la séance, Monsieur Jean-Pierre SAINTE-MARIE, adjoint aux finances propose le Compte Administratif au vote :
Le compte administratif SPIC 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Compte
Administratif
2020
Lotissement
du Poucouron

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011 Charges à caractère général	0,00
042 Opérations d'ordre entre section	0,00
TOTAL	0,00

RECETTE

042 Opérations d'ordre entre sections	0,00
TOTAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

040 Opérations d'ordre entre sections	0,00
TOTAL	0,00

RECETTES

040 Opérations d'ordre entre sections	0,00
TOTAL	0,00

**Approbation
du compte
de gestion du
Lotissement
du Poucouron
par Madame
BRUNEL
Isabelle
Receveur
Municipal**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant : que les opérations sont régulières

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Monsieur le Maire quitte la séance, Monsieur Jean-Pierre SAINTE-MARIE, adjoint aux finances propose le Compte Administratif au vote :

Le compte administratif Lotissement du Poucouron 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Compte
Administratif
2020
Lotissement
du Picadé**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011 Charges à caractère général	1 640,00
042 Opérations d'ordre entre section	226 406,66
TOTAL	228 046,66

RECETTES

70 Produits de services	156 168,00
042 Opérations d'ordre entre section	52 447,00
TOTAL	208 615,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

040 Opérations d'ordre entre section	52 447,00
TOTAL	52 447,00

RECETTES

040 Opérations d'ordre entre sections	226 406,66
TOTAL	226 406,66

**Approbation
du compte
de gestion du
Lotissement
du Picadé
par Madame
BRUNEL
Isabelle
Receveur
Municipal**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant : que les opérations sont régulières

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Monsieur le Maire quitte la séance, Monsieur Jean-Pierre SAINTE-MARIE, adjoint aux finances propose le Compte Administratif au vote :

Le compte administratif Lotissement du Picadé 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vote des Taux des Taxes Directes Locales 2021 Conformément à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes à leur profit.

Pour l'année 2021, monsieur le Maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionne notamment, les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Monsieur le maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour 2021, en rappelant que compte tenu de la bonne tenue des comptes de la commune il propose de pas augmenter les taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer pour 2021 les taux suivants :

- Taxe sur foncier bâti (30,40% + 33,85%) 64.25 %
(composé du taux de la commune inchangé de 30,40% et de 33,85% de l'ancienne part du Département du Gers)
- Taxe sur foncier non bâti 104.08 %

Nombre votants	15	Blancs Nuls	0	Vote pour	15	Vote Contre	0
----------------	----	-------------	---	-----------	----	-------------	---

Budget Primitif Commune 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011 charges à caractère général	925 592,02
012 Charges de personnel	405 200,00
65 Autres charges de gestion courante	211 200,00
66 Charges financières	14 500,00
67 Charges exceptionnelles	1 000,00
023 Virement à la section d'investissement	6 562,00
042 Opérations d'ordre entre sections	28 265,00
TOTAL	1 592 319,02

RECETTES

013 Atténuations de charges	10 000,00
70 Produits des services	41 900,00
73 Impôts et taxes	590 151,00
74 Dotations et participations	296 191,00
75 Autres produits gestion courante	36 680,00

77 Produits exceptionnels	1 260,00
042 Opérations d'ordre entre section	13 481,00
R 002 Résultat reporté ou anticipé	616 137,02
TOTAL	1 592 319,02

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

21 Immobilisations corporelles	116 034,00
23 Immobilisations en cours	116 840,00
16 Remboursement d'emprunts	63 575,00
D 001 Solde d'ex° négatif reporté ou anticipé	203 016,00
TOTAL	666 653,00

RECETTES

13 Subventions d'investissement (hors 138)	7 313,00
10 Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	101 815,00
1068 Excédents de fonctionnement (9)	283 090,00
138 Autres	149 997,00
165 Dépôts et Cautionnement reçus	2 500,00
021 Virement de la section de fonctionnement	6 562,00
040 Opérations d'ordre entre sections	28 265,00
TOTAL	666 653,00

Le budget primitif a été adopté à l'unanimité.

**Budget
Primitif
Assainissement
2021**

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

011 Charges à caractère général	112 622,00
65 Autres charges gestion courante	600,00
66 Charges financières	11 809,00
023 Virement à la section d'investissement	103 857,00
042 Opérations d'ordre entre section	18 082,00
TOTAL	246 970,00

RECETTES

70 Ventes prod fab, prest serv, mar	55 124,00
042 Opérations d'ordre entre section	4 590,00
R002 Résultat reporté ou anticipé	187 256,02
TOTAL	246 970,02

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

23 Immobilisations en cours	192 334,00
16 Emprunts et dettes assimilées	10 039,00
040 Opérations d'ordre entre section	4 590,00
TOTAL	206 963,00

RECETTES

13 Subventions d'investissement	68 404,00
10 Dotations Fonds divers Réserves	834,00
021 Virement de la section de fonctionnement	103 857,00
040 Opérations d'ordre entre sections	18 082,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	15 786,61
TOTAL	206 963,61

Le Budget Primitif Assainissement est adopté à l'unanimité.

Budget
Primitif
2021
SPIC

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

011 Charges à caractère général	28 949,00
66 Charges financières	51 654,00
042 Opérations d'ordre entre sections	5 192,00
TOTAL	85 795,00

RECETTES

75 Autres Produits gestion courante	36 000,00
042 Opérations d'ordre entre sections	11 282,00
R 002 Résultat reporté ou anticipé	38 513,00
TOTAL	85 795,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

23 Immobilisations en cours	11 950,00
16 Emprunts et dettes assimilées	15 108,00
040 Opérations d'ordre entre sections	11 282,00
TOTAL	38 340,00

RECETTES

040 Opérations d'ordre entre sections	23 964,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	14 376,00
TOTAL	38 340,00

Le Budget Primitif SPIC est adopté à l'unanimité.

**Budget
Primitif
2020
Lotissement
du Poucouron**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011 Charges à caractère général	35 000,00
042 Opérations d'ordre entre section	215 208,34
TOTAL	250 208,34

RECETTES

70 Produit des services	45 000,00
042 Opérations ordre transfert entre sections (5)	95 553,67
R 002 Résultat reporté ou anticipé (2)	109 654,67
TOTAL	250 208,34

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

040 Opérations ordre transfert entre sections (4)	154 655,27
D 001 solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	60 553,07
TOTAL	215 208,34

RECETTES

040 Opérations d'ordre entre sections (4)	215 208,34
TOTAL	215 208,34

Le Budget Primitif Lotissement Poucouron est adopté à l'unanimité.

Budget
Primitif
2021
Lotissement
du Picadé

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

042 Opérations d'ordre entre section	123 947,00
D 002 Résultat reporté ou anticipé	38 236,04
TOTAL	162 183,04

RECETTES

70 Produits des services	71 500,00
77 Produits exceptionnels	38 236,04
042 Opérations ordre transfert entre section (5)	52 447,00
TOTAL	162 183,04

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

040 Opérations ordre transfert entre sections	123 947,38
TOTAL	123 947,38

RECETTES

040 Opérations d'ordre entre sections	123 947,00
TOTAL	123 947,00

Le Budget Primitif Lotissement Picadé est adopté à l'unanimité.

Recrutement d'un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article 3 et notamment I 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité, mise à la retraite d'un agent, il est nécessaire de recruter un agent contractuel. Il précise qu'en application du I 1° de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, le contrat ne devra pas excéder 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs.

Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel. Il demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, un agent contractuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité au vu des motivations formulées :

pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une période de dix-huit mois consécutifs

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour la période du 3 au 31 mai 2021 dans les conditions suivantes :

Nature des fonctions	Grade	Echelon de rémunération
Directrice générale des services	Attaché territorial	1er

- D'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de l'agent contractuel

Cession du terrain lot N° 13 Lotissement du Picadé

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal que Monsieur DALTROFF Yann domicilié 13 rue Chantegrenouille à Masseube a proposé d'acquérir le lot n° 13 (1013 m²) lotissement du Picadé au prix de 42 000 € TTC.

Après discussion le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De vendre à Monsieur DALTROFF Yann le lot n° 13 au prix de 42 000 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente en l'étude de Maître AUTHIÉ, Notaire à Seissan.

Partage des lots n° 2 et n° 6 du Lotissement du Poucouron

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande constante de terrains à bâtir de 1 000 m². Il propose de diviser en 2 parties chacune le lot n° 2 de 1 942 m² et le lot n° 6 de 3 137 m².

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De procéder à cette division
- De charger Monsieur le Maire de contacter le géomètre du lotissement, et de signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits
Et ont signé les membres du Conseil